



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 16848

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le très grand nombre de cas d'accidents cardio-vasculaires que l'on déplore encore actuellement en France. Chaque année, pas moins de 120 000 de ces AVC surviennent, laissant des patients choqués, voire des familles endeuillées. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'ériger cette pathologie en grande cause nationale ou si un plan AVC sera organisé dans les prochains mois.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Caractérisées par une incidence stable de 150 000 cas l'an avec un taux d'incidence multiplié par deux après 55 ans, les maladies vasculaires cérébrales restent liées principalement à l'athérosclérose dont l'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs de risque, aux maladies cardiaques emboliques, et en amont aux comportements nutritionnels, et au tabagisme. Dans ce cadre, différentes actions de prévention et d'offres de soins ont été menées par le ministère chargé de la santé, pour une part de nature générale concernant l'ensemble des pathologies cardio-neuro-vasculaire, comme les programmes nationaux nutrition santé successifs ou le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (2007-2010), et pour partie spécifiques à l'AVC, avec le plan national AVC 2010-2014. Le plan AVC 2010-2014 est en cours. Il conviendra d'en assurer, à échéance, son évaluation. A mi-chemin de sa mise en oeuvre, on peut considérer que les actions structurantes sont mises en oeuvre pour l'organisation des filières AVC et des parcours de soins, comme pour le développement d'outils contribuant à évaluer l'impact des mesures par la connaissance du devenir des patients. Les principales réalisations sont l'ouverture d'unités neurovasculaires sur tout le territoire, la modification de l'AMM de l'Actilyse, la diffusion d'un guide méthodologique de l'organisation des filières AVC associé à l'instruction du 6 mars 2012, les expériences pilotes régionales du téléAVC quelles que soient les configurations territoriales, et le lancement de nouveaux registres AVC. Cette dynamique est soutenue par la lisibilité des outils, notamment en matière de cartographie. Cette structuration vaut également pour l'AVC de l'enfant avec la création d'un centre national de référence de l'AVC de l'enfant, dont les spécificités vont venir s'articuler avec les filières AVC de l'adulte. La campagne annuelle grand public autour de la démarche d'appel du 15 en cas d'accident vasculaire aigu s'est vue renforcée, radiodiffusée, et allie désormais les initiatives régionales professionnelles et associatives à l'annonce nationale.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16848

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 912

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11239